



## RENOUVELLEMENT VALIDATION PERMIS DE CHASSER – SAISON 2024/2025

Saint-Amand-les-Eaux, le 13 mai 2024



**2024-2025 : MAINTIEN DU TARIF DU TIMBRE FEDERAL NORD A 70 €  
POSSIBILITE DE PAIEMENT EN 3 FOIS PAR CARTE BANCAIRE EN LIGNE**

Chères amies chasseresses, chers amis chasseurs,

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mars 2024, les propositions tarifaires pour la prochaine campagne 2024-2025 ont été validées. Aussi, malgré le taux d'inflation national, nous avons décidé de proposer le maintien des montants des cotisations fédérales pour la prochaine saison, sauf pour le timbre « sanglier » (+ 10 €), ce qui représente un effort financier important consenti sur le budget prévisionnel.

La Fédération des Chasseurs du Nord continuera donc son travail de rigueur budgétaire tout en maintenant ses grands projets d'avenir pour la chasse, les chasseurs et la Biodiversité. Cette constante recherche d'optimisation des finances et l'obtention de subventions complémentaires auprès de nos partenaires pour soutenir notre politique fédérale, nous permettent de conserver une activité importante de services pour la chasse et les chasseurs, sans augmenter les tarifs de notre validation départementale du permis de chasser, hormis la part dédiée à l'Etat et pour l'indemnisation des dégâts agricoles du grand gibier.

Ainsi, l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Nord a validé, sur proposition de son Conseil d'Administration, le maintien des tarifications pour la prochaine saison 2024-2025, à savoir 70 euros pour le timbre fédéral Nord et une augmentation de 10 euros pour le timbre sanglier Nord.

Cette mesure importante représente notre volonté farouche de maintenir une chasse populaire et accessible à toutes et tous dans le Nord et d'adapter l'offre de services de votre Fédération en conséquence, et non l'inverse.

Cette année, **vous pourrez chasser dans le Nord toutes les espèces de petit gibier de plaine et de migrateurs pour la somme de 135,57 euros, ce qui en fait l'un des permis les moins chers de France !**

Et pour ceux qui chassent le « Grand Gibier » et notamment le sanglier, vous pourrez chasser l'ensemble des espèces chassables du département (migrateurs, petit gibier et grand gibier) pour la somme de **175,57 euros**.

Enfin, et pour permettre au plus grand nombre d'entre nous de continuer à exercer sa passion pendant cette difficile période de crise économique et face au succès de ce dispositif, nous avons décidé de reconduire des facilités de paiement du permis de chasser : vous pourrez ainsi **payer votre permis de chasser 2024-2025 en 3 fois uniquement par carte bancaire** (frais de 1,50 % - cf informations jointes).

Soyez assurés que nous continuerons à œuvrer pour tous les chasseurs et toutes les chasses du Nord. En vous remerciant à nouveau pour votre confiance, nous vous souhaitons une excellente saison de chasse 2024-2025.

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président  
Joël DESWARTE

---

## ***Paiement 3 fois : par carte bancaire***

---

Afin de vous faciliter la procédure, vous pourrez dorénavant payer en 3 fois votre permis de chasser par carte bancaire : en ligne directement ou sur place à la Fédération.

Le paiement en 3 fois est possible pour les validations annuelles dont le montant est supérieur à 90€ (selon les conditions bancaires), jusqu'au 30 décembre de la saison cynégétique en cours, et uniquement par carte bancaire.

Une partie des frais (2,5%) est supportée par votre fédération et 1,5% reste à votre charge (frais de financement prélevés lors de la 1<sup>ère</sup> échéance).

Exemples :

Type de validations	Montant validation 24/25	Frais partiel à charge du chasseur 1,5%	Prix payé par le chasseur	+ coût à charge de la fdc 2,50%
Départementale Nord avec journal-sans sanglier	135,57 €	2,03 €	137,60 €	3,39 €
Départementale Nord avec journal-avec sanglier	175,57 €	2,63 €	178,12 €	4,39 €
Nationale avec journal	229,55 €	3,44 €	232,99 €	5,74 €

Il vous faut :



- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité nationale émise par l'UE ou passeport émis par l'UE ou carte de séjour pour les ressortissants hors UE à l'exclusion des cartes de séjour temporaires)
- Carte bancaire dont la date de fin de validité doit être supérieure d'un mois à la date de la dernière échéance du contrat (avec le logo CB)
- Une adresse mail valide (pour envoyer votre contrat et votre validation)

Prélèvements sur votre carte bancaire à

- **J+28** pour la 1<sup>ère</sup> échéance, avec les frais de financement (affiché à l'écran)
- **J+60** pour la 2<sup>ème</sup> échéance
- **J+90** pour la 3<sup>ème</sup> échéance

À l'acceptation du paiement, un mail de confirmation vous est envoyé, reprenant les éléments de votre commande avec l'échéancier et les Conditions Générales.

# **BONNE SAISON 2024-2025 !**

